

FORMULAIRE D'INSCRIPTION BROCANTE"

Le dimanche 15 juin 2025 de 9h à 17h

Particulier

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Téléphone :	
@.....	
Longueur souhaitée 5€ du mètre linéaire avec table :ml x 5€ =€ en extérieur	
4€ sans tableml x 4€ =€ en extérieur	
3€ : affiches x 3€ = € affichage d'une affiche au format A4 sur notre grille d'exposition (affiche à fournir, avec vos coordonnées, tarif, description de l'objet en vente et modalités de contact)	
Lieu : Pôle nautique d'Etel Tel : 02.97.55.21.26	

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (particulier)

(établie en vertu de l'article R321 - 9 du code pénal)

Je soussigné (e) (nom et prénom) :

Adresse :

No de carte d'identité :ou No de permis de conduire.....

Certifie sur l'honneur ne pas participer en qualité d'exposant à plus de 2 manifestations de type Braderie ou Vide grenier au cours de l'année 2024.

Fait à Le.....

Signature

Conditions générales :

- Aucun remboursement n'est possible après l'inscription quel que soit le motif.
- Cette manifestation est un vide grenier, vous êtes donc responsable de votre étalage.
- Le CNRE, décline toutes responsabilités (vol, casse, type de produits vendus, etc....)
- Seuls les responsables du CNRE sont habilités à gérer les emplacements.
- Le CNRE se réserve le droit de refuser un exposant s'il estime que la vente du produit fait tort à l'organisateur.

Votre inscription ne sera validée que si nous recevons :

- Le formulaire (correctement rempli), daté et signé.
- Votre règlement (CB, chèque ou espèces)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, téléphone, quittance de loyer...)
- L'attestation sur l'honneur (correctement remplie), datée et signée
- La photocopie recto verso de votre pièce d'identité

Date de clôture des inscriptions le 6 juin 2025

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales"gp"ugeqpf g'r ci g :

Faits à le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

La brocante nautique est organisée par le **Cercle Nautique de la Ria d'Étel**, association loi 1901, dont le siège est situé au Pôle nautique, rue de la Barre, 56410 Étel.

ARTICLE 2 – DATE ET LIEU

La manifestation se tiendra **le dimanche 15 juin 2025**, de **9h à 17h**, sur l'espace situé entre le bâtiment principal du pôle nautique et la zone de stockage des kayaks.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La brocante est **réservée aux particuliers non-inscrits au registre du commerce**, qui s'engagent à vendre uniquement des objets personnels, d'occasion, liés au nautisme : voile, kayak, plongée, paddle, accastillage, accessoires, etc.

Chaque exposant s'engage sur l'honneur :

- À ne pas avoir participé à plus de deux autres brocantes de ce type durant l'année civile en cours (conformément à l'article L.310-2 du Code de commerce),
- À ne vendre aucun objet neuf ou interdit à la vente.

Un **registre des exposants** sera tenu et transmis à la sous-préfecture de Lorient, comme prévu par la réglementation.

ARTICLE 4 – TARIFS

- **1€ l'entrée** pour les visiteurs (gratuit pour les moins de 12 ans).
- **5€ le mètre linéaire exposant avec une table, 4€ le mètre linéaire exposant sans table ou 3€ l'affichage d'une affiche au format A4 sur notre grille d'exposition.** Les fonds récoltés serviront au **renouvellement du matériel nautique** du club et à garantir un **nautisme accessible à toutes et à tous.**

ARTICLE 5 – MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les exposants devront remplir un bulletin d'inscription accompagné :

- D'une copie recto-verso d'une pièce d'identité,
- D'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- D'une attestation d'assurance responsabilité civile.

Le bulletin peut être retiré :

- Au siège du CNRE, Pôle nautique, rue de la Barre, 56410 Étel,
- Ou téléchargé sur notre site.

L'inscription sera validée à réception du **paiement (CB, espèces, chèque ou virement).**

ARTICLE 6 – INSTALLATION & STATIONNEMENT

- Les exposants pourront accéder à leur emplacement entre **7h30 et 8h45.**
- Les véhicules devront **être déplacés du site avant 8h30** et stationner en dehors de la zone d'exposition.
- Aucun véhicule ne sera autorisé dans la zone d'accueil après 8h.

ARTICLE 7 – VENTE ET RESPONSABILITÉ

Les exposants sont responsables de leur matériel (tables, chaises, protections solaires...). La vente d'aliments, boissons, armes, animaux, produits illicites ou dangereux est strictement interdite.

Le CNRE décline toute responsabilité en cas de **vol, perte, casse** ou accident survenu pendant la manifestation.

ARTICLE 8 – FIN DE JOURNÉE & PROPRIÉTÉ

Les emplacements doivent être **libérés avant 18h** et **laissés propres.** Aucun objet ne devra être abandonné sur place.

ARTICLE 9 – DROIT À L'IMAGE

En participant à l'événement, vous autorisez le CNRE à utiliser des **photos et vidéos** de la manifestation à des fins de communication (site, réseaux sociaux, affiches...).

ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à la brocante implique **l'acceptation totale du présent règlement.** Le CNRE se réserve le droit de refuser une inscription ou d'exclure un exposant ne respectant pas ces règles.